

226C1395  
FR0000121220-FS0770

27 août 2026

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**SODEXO**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 août 2026, la société de droit de l'Etat du Delaware Artisan Partners Limited Partnership<sup>1</sup> (1209 Orange Street, Corporate Trust Center, c/o The Corporation Trust Company, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 août 2026, le seuil de 10% du capital de la société SODEXO et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 14 739 821 actions SODEXO représentant 15 796 964 droits de vote, soit 9,99% du capital et 7,24% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SODEXO sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Artisan Investments GP LLC (agissant en qualité de « *general partner* »), elle-même contrôlée la société Artisan Partners Holdings LP. Il est précisé que la société Artisan Partners Holding LP. est l'unique membre de la société Artisan Investments GP LLC et l'unique « *limited partner* » de la société Artisan Partners Limited Partnership. La société Artisan Partners Holding LP est contrôlée par Artisan Partners Asset Management Inc (« *agissant en qualité de « general partner* » »).

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 147 454 887 actions représentant 218 113 229 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.